

# Centre de service national de prêts aux étudiants

C.P. 4030  
Mississauga (Ontario) L5A 4M4

Tél. : 1-888-815-4514  
Télec. : 1-866-658-8801

## Entente personnelle de prélèvements préautorisés

### 1. Renseignements personnels (en lettres moulées claires)

Renseignements sur l'emprunteur(euse)	
Prénom :	
Nom :	
NAS :	
Adresse :	
Ville / Province :	
Code postal :	
N° de téléphone :	

### 2. Renseignements sur le compte bancaire (en lettres moulées claires)\*

N° / Nom de l'institution financière : \_\_\_\_\_

N° de compte : \_\_\_\_\_ N° de transit de la succursale : \_\_\_\_\_

Nom du détenteur du compte : \_\_\_\_\_

### 3. Détails sur l'Entente de prélèvement préautorisée (en lettres moulées claires)

Type de prêt	Numéro	Paiement mensuel

(Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce tableau, veuillez communiquer avec le CSNPE.)

Vous, le payeur ou la payeuse, autorisez par la présente le **Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE)** de prélever mensuellement du compte bancaire indiqué ci-dessus, à partir du \_\_\_\_\_ (insérer le mois : tous les prélèvements se feront par défaut la dernière journée du mois ou le prochain jour ouvrable) la somme ou les sommes indiquées ci-dessous. (Note : Des paiements subséquents seront prélevés jusqu'au remboursement total de la dette ou des dettes.)

Il faut nous avvertir par écrit de tout changement au compte bancaire de cette entente en utilisant une nouvelle Entente personnelle de prélèvements préautorisés. Les renseignements bancaires que vous fournissez doivent être ceux d'un compte dans une banque canadienne que vous détenez en votre nom, seul ou conjointement. **Vous acceptez de renoncer à toute exigence de recevoir un préavis initial ou des préavis subséquents par écrit des prélèvements, conformément aux Règles de l'Association canadienne des paiements.**

Vous, le payeur ou la payeuse, pouvez annuler votre entente à condition d'avertir (par écrit ou verbalement) le CSNPE au moins 10 jours ouvrables précédant le prochain paiement de l'entente personnelle de prélèvements préautorisés. Pour obtenir un formulaire d'annulation, visitez [cibletdes.ca](http://cibletdes.ca) ou communiquez avec le CSNPE. Pour obtenir plus de renseignements sur votre droit d'annuler une entente personnelle de prélèvements préautorisés, visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca) ou communiquez avec nous.

Vous possédez certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente. Par exemple, vous avez le droit de contester ou de vous faire rembourser tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente personnelle de prélèvements préautorisés. Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits, communiquez avec votre institution financière, visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca) ou communiquez avec le CSNPE. Lorsque vous aurez rempli l'entente, veuillez la signer et obtenir les signatures appropriées, la dater et la poster à l'adresse ou numéro de télécopieur ci-dessus ou nous l'envoyer par télécopieur.

Signature du détenteur du compte :	Signature du codétenteur du compte (s'il y a lieu) :
Nom :	Nom :
Date :	Date :

#### Notes :

1. Nous exigeons une copie signée de cette entente, même si vous ne modifiez pas votre compte bancaire.
2. \*Veuillez joindre ou télécopier une copie d'un chèque nul du compte bancaire indiqué dans la section 2.